

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 9

Présents : 5

Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le quatre août, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 juillet 2023

Présents : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M Francis GRAO, M Jean-Claude TORMO, M Philippe NOWAK

Absents excusés ayant donné procuration : M Denis MALOSSANE (Pouvoir donné à Mme Martine GRECO), M Eric DUPUIS (Pouvoir donné à M Francis GRAO), M Jean-Claude CUISINIER (pouvoir donné à M Jean-Claude TORMO)

Absents : Mme France LAJOIE

Secrétaire de séance : M Francis GRAO

Objet : Annulation de la délibération n° 2023-38 du 30 mai 2023 portant demande de subvention au Département au titre des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2023-38 du 30 mai 2023, les membres de ladite assemblée approuvaient la demande de subvention au Département au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante de la commune que suite à une erreur au niveau du plan de financement, il convient d'annuler cette délibération et d'en prendre une nouvelle.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

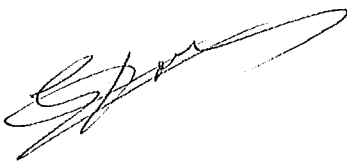
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Montagnac-Montpezat, à l'unanimité :

- **Décide de retirer la délibération n° 2023-38 du 30 mai 2023 portant demande de subvention au Département au titre des amendes de police.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

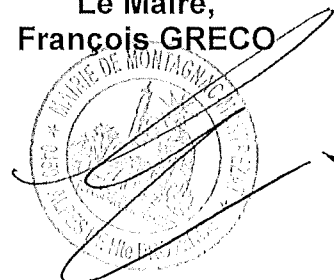
Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 4 août 2023

Le secrétaire de séance,
Francis GRAO



Le Maire,
François GRECO



COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 9

Présents : 5

Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le quatre août, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 juillet 2023

Présents : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M Francis GRAO, M Jean-Claude TORMO, M Philippe NOWAK

Absents excusés ayant donné procuration : M Denis MALOSSANE (pouvoir donné à Mme Martine GRECO), M Eric DUPUIS (pouvoir donné à M. Francis GRAO), M Jean-Claude CUISINIER (pouvoir donné à M Jean-Claude TORMO)

Absents : Mme France LAJOIE

Secrétaire de séance : M Francis GRAO

Objet : Demande de subvention au Département au titre du dispositif «Amendes de Police » – opération globale d'aménagement de la voirie : réfection de la place de Verdun, de la rue Guillaume Aristipe et du chemin du Peyron.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité impérieuse de procéder à une opération globale d'aménagement de la voirie de Montagnac se caractérisant par la réfection de la place de Verdun, de la rue Guillaume Aristipe, et du chemin du Peyron.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante, que cette opération est éligible à l'aide départementale au titre du dispositif « Amendes de Police ».

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Montant de l'opération HT :

Opération globale d'aménagement de la voirie de Montagnac
 Réfection de la place de Verdun, de la rue Guillaume Aristipe, du chemin du Peyron :
 31 648.00 €

TOTAL 31 648.00 €

Financement :

Opération	Département (Amendes de Police)	Département (FODAC)	Autofinancement – 30 %
Voirie : Réfection de la Place de Verdun, de la rue Guillaume Aristipe, et du chemin du Peyron	11 365 €	10 788 €	9 495 €
TOTAL	11 365 €	10 788 €	9 495 €

L'échéancier de réalisation de ce projet :

Opération globale voirie : Réfection de la Place de Verdun, Rue Guillaume Aristipe, et du chemin du Peyronseptembre 2023

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention est à déposer avant le 31 août de l'année en cours.

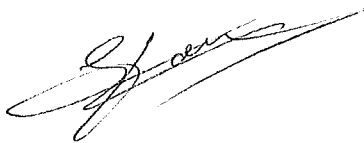
Le Conseil Municipal de Montagnac-Montpezat, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Arrête le projet d'opération globale d'aménagement de la voirie : réfection de la place de Verdun, de la rue Guillaume Aristipe et du chemin du Peyron ;**
- **Adopte le plan de financement et l'échéancier de réalisation exposés ci-dessus ;**
- **Sollicite une subvention auprès du Département au titre du dispositif « Amendes de Police » ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.**

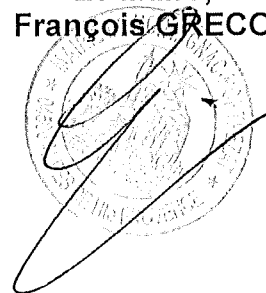
**Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme**

A Montagnac-Montpezat, le 4 août 2023

**Le secrétaire de séance,
Francis GRAO**



**Le Maire,
François GRECO**



COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 9

Présents : 5

Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le quatre août, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 juillet 2023

Présents : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M Francis GRAO, M Jean-Claude TORMO, M Philippe NOWAK

Absent excusé ayant donné procuration : M Denis MALOSSANE (Pouvoir donné à Mme Martine GRECO), M Eric DUPUIS (Pouvoir donné à M Francis GRAO), M Jean-Claude CUISINIER (pouvoir donné à M Jean-Claude TORMO)

Absents : Mme France LAJOIE

Secrétaire de séance : M Francis GRAO

Objet : **Annulation de la délibération n° 2023-39 du 30 mai 2023 portant demande de subvention au Département au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2023-39 du 30 mai 2023, les membres de ladite assemblée approuvaient la demande de subvention au Département au titre du FODAC.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante de la commune que suite à une erreur au niveau du plan de financement, il convient d'annuler cette délibération et d'en prendre une nouvelle.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

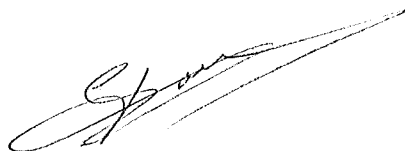
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Montagnac-Montpezat, à l'unanimité :

- **Décide de retirer la délibération n° 2023-39 du 30 mai 2023 portant demande de subvention au Département au titre du FODAC.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 4 août 2023

Le secrétaire de séance,
Francis GRAO



Le Maire,
François GRECO



COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 9

Présents : 5

Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le quatre août, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 juillet 2023

Présents : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M Francis GRAO, M Jean-Claude TORMO, M Philippe NOWAK

Absents excusés ayant donné procuration : M Denis MALOSSANE (pouvoir donné à Mme Martine GRECO), M Eric DUPUIS (pouvoir donné à M. Francis GRAO), M Jean-Claude CUISINIER (pouvoir donné à M Jean-Claude TORMO)

Absents : Mme France LAJOIE

Secrétaire de séance : M Francis GRAO

Objet : Demande de subvention au Département au titre du dispositif « FODAC » – opération globale d'aménagement de la voirie : réfection de la place de Verdun, de la rue Guillaume Aristipe et du chemin du Peyron.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité impérieuse de procéder à une opération globale d'aménagement de la voirie de Montagnac se caractérisant par la réfection de la place de Verdun, de la rue Guillaume Aristipe, et du chemin du Peyron.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante, que cette opération est éligible à l'aide départementale au titre du dispositif « FODAC ».

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Montant de l'opération HT :

Opération globale d'aménagement de la voirie de Montagnac
 Réfection de la place de Verdun, de la rue Guillaume Aristipe, du chemin du Peyron :
 31 648.00 €

TOTAL 31 648.00 €

Financement :

Opération	Département (FODAC)	Département (Amendes de Police)	Autofinancement – 30 %
Voirie : Réfection de la Place de Verdun, de la rue Guillaume Aristipe, et du chemin du Peyron	10 788 €	11 365 €	9 495 €
TOTAL	10 788 €	11 365 €	9 495 €

L'échéancier de réalisation de ce projet :

☞ Opération globale voirie : Réfection de la Place de Verdun, Rue Guillaume Aristipe, et du chemin du Peyronseptembre 2023

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention est à déposer avant le 31 août de l'année en cours.

Le Conseil Municipal de Montagnac-Montpezat, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Arrête le projet d'opération globale d'aménagement de la voirie : réfection de la place de Verdun, de la rue Guillaume Aristipe et du chemin du Peyron ;***
- ***Adopte le plan de financement et l'échéancier de réalisation exposés ci-dessus ;***
- ***Sollicite une subvention auprès du Département au titre du dispositif « FODAC » ;***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.***

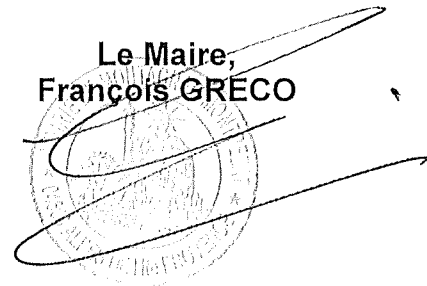
***Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme***

A Montagnac-Montpezat, le 4 août 2023

**Le secrétaire de séance,
Francis GRAO**



**Le Maire,
François GRÉCO**



COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 9

Présents : 5

Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le quatre août, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 juillet 2023

Présents : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M Francis GRAO, M Jean-Claude TORMO, M Philippe NOWAK

Absents excusés ayant donné procuration : M Denis MALOSSANE (pouvoir donné à Mme Martine GRECO), M Eric DUPUIS (pouvoir donné à M. Francis GRAO), M Jean-Claude CUISINIER (pouvoir donné à M Jean-Claude TORMO)

Absents : Mme France LAJOIE

Secrétaire de séance : M Francis GRAO

Objet : Adhésion des communes de Limans et Malijai au Syndicat Intercommunal pour l'Exploitation de la Fourrière pour chiens et chats errants de Vallongues.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante, que par délibérations n° 2022-008 du 29 septembre 2022 et n° 2023-006 du 14 avril 2023, le Syndicat Intercommunal pour l'Exploitation de la Fourrière pour chiens et chats errants de Vallongues a respectivement adopté l'adhésion des communes de LIMANS à compter du 1^{er} janvier 2023 et de MALIJAI à compter du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'afin de permettre aux services préfectoraux d'établir officiellement l'arrêté préfectoral des communes membres du Syndicat Mixte de la Fourrière de Vallongues, il est nécessaire de soumettre au vote l'adhésion de ces deux communes.

Le Conseil Municipal de Montagnac-Montpezat, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve l'adhésion des communes de Limans et Malijai au Syndicat Mixte de la Fourrière de Vallongues ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 4 août 2023

Le secrétaire de séance,
Francis GRAO



Le Maire,
François GRECO



COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 9

Présents : 5

Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le quatre août, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 juillet 2023

Présents : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M Francis GRAO, M Jean-Claude TORMO, M Philippe NOWAK

Absents excusés ayant donné procuration : M Denis MALOSSANE (pouvoir donné à Mme Martine GRECO), M Eric DUPUIS (pouvoir donné à M. Francis GRAO), M Jean-Claude CUISINIER (pouvoir donné à M Jean-Claude TORMO)

Absent : Mme France LAJOIE

Secrétaire de séance : M Francis GRAO

Objet : Convention d'installation de ruches sur le site communal de garagai.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante, que la commune de Montagnac-Montpezat a développé depuis plusieurs années une activité apicole sur le site communal de garagai en mettant à disposition d'un apiculteur un espace aménagé en rucher.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention de partenariat a été passée avec Madame Blandine LEPAGE, apicultrice, et qu'il convient de la renouveler.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de formaliser cet accord par une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal de Montagnac-Montpezat, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Approuve le partenariat avec Madame Blandine LEPAGE, apicultrice, pour le maintien de ruches sur le site communal de garagai ;***
- ***Approuve la nouvelle convention ci-annexée ;***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat et tout acte afférent à ce dossier ;***
- ***Donne tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.***

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 4 août 2023

Le secrétaire de séance,
Francis GRAO



Le Maire,
François GRECO



COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 9

Présents : 5

Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le quatre août, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 juillet 2023

Présents : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M Francis GRAO, M Jean-Claude TORMO, M Philippe NOWAK

Absents excusés ayant donné procuration : M Denis MALOSSANE (pouvoir donné à Mme Martine GRECO), M Eric DUPUIS (pouvoir donné à M. Francis GRAO), M Jean-Claude CUISINIER (pouvoir donné à M Jean-Claude TORMO)

Absent : Mme France LAJOIE

Secrétaire de séance : M Francis GRAO

Objet : Externalisation borne incendie Domaine du Château à Montpezat

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante de la demande du Syndicat des Copropriétaires du Domaine du Château à Montpezat, concernant l'externalisation d'une borne incendie.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du PV de l'Assemblée générale ordinaire du Syndicat des Copropriétaires en date du 4 juillet 2023, au sein duquel apparaît la décision d'externalisation de la borne incendie sur le domaine public avec participation de la copropriété à hauteur de 2 700.00 euros qui seront rétribués à la Mairie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, de se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal de Montagnac-Montpezat, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Approuve la décision d'externalisation de la borne incendie du Domaine du Château à Montpezat sur le domaine public avec participation de la copropriété à hauteur de 2 700.00 euros qui seront rétribués à la Mairie ;***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie certifiée conforme

A Montagnac-Montpezat, le 4 août 2023

Le secrétaire de séance,
Francis GRAO



Le Maire,
François GRECO

